



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 13 novembre 2018

Préavis no 5/2018

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

le budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2019 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social.

Cependant, deux points importants sont à relever :

Le premier point est l'entrée en vigueur de la Réforme de la fiscalité des entreprises nommée RIE III. Plusieurs dicastères sont touchés par ce changement. En premier lieu la rentrée fiscale de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui diminue. Le deuxième point est l'accord social lié à la RIE III qui impacte les communes avec une hausse des contributions pour les dicastères administration (assurance sociale), prévoyance sociale (facture sociale) & service financier (péréquation).

Le deuxième point est en relation avec les nouvelles constructions. Notre population s'agrandit ce qui réjouit la Municipalité, mais ceci a un impact financier sur toutes les charges calculées par habitants. De ce fait, l'alourdissement des coûts de fonctionnement des dicastères, plus l'accroissement de population font que l'on doit prévoir une augmentation pour ***Instruction publique et culte, défense contre l'incendie, protection civile, sécurité sociale & services industriels.***

Charges

Transports publics :

Les participations communales au déficit des transports publics continuent à augmenter par rapport à 2017, les chiffres passent de **CHF 12'157.60 à CHF 13'500.00**

Bâtiments :

CHF 22'000.00 pour la pose de panneaux acoustiques dans la salle à manger et changement du chauffage de l'Hôtel de ville.

Routes :

CHF 25'000.00 sont prévus pour effectuer une récupération de l'eau de pluie sur le chemin de Braye.

Ecoles :

Augmentation des coûts scolaires liés aux différentes modifications du collège d'Yvonand et à l'accroissement de notre population qui passent de **CHF 130'572.70** en 2017 à **CHF 150'000.00** budgétés en 2019.

Revenus

Impôts :

Les rentrées relatives aux impôts sont stables tenant compte du fait que le manque à gagner de la RIE III et des gains immobiliers/droits de mutation sera compensé par l'impôt sur le revenu/fortune des personnes physiques.

La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2019, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2019, est arrêté comme suit :

Total des Dépenses : **CHF 1'042'500.00**

Total des Recettes : **CHF 1'045'400.00**

soit un excédent de revenus de **CHF 2'900.00**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

F. Marmier



La Secrétaire

N. Mercier